

Règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ou Accueil Collectif Sans Hébergement (ALSH)



Pôle Enfance Jeunesse H. MOISSENET

320 rue du stade

89000 St Georges sur Baulche

Tel: 03.86.94.20.77

Mail: pej@stg89.fr

Avenant 2 au Règlement Intérieur de l'ALSH Accueil des 10/ 12 ans

Mise en application 1^{er} février 2021

Les 6^{ème} /5^{ème} sont accueillis à compter du 1^{er} février 2021 dans le cadre du centre de loisirs et dans les mêmes conditions de réservation et de tarification. Accueil uniquement sur les temps extrascolaires (vacances).

Un programme d'activités dédié à cette tranche d'âge est élaboré par l'équipe d'animation. Il est disponible au Pôle Enfance Jeunesse et sur le portail famille.

Comme pour les autres groupes, les sorties et activités extérieures font l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe pédagogique pour que la participation des enfants soit équitable. Au-delà des disponibilités pour les sorties les enfants sont accueillis et inscrits en liste d'attente (pour la sortie). C'est pourquoi la famille doit apporter l'équipement sans aucune garantie de participation.

Pour toute sortie (bowling, patinoire, poney, piscine...) les enfants doivent être équipés d'une tenue appropriée (se renseigner au préalable). **Faute d'équipement, la place est attribuée à un enfant en liste d'attente.**

Dans le cadre d'un camp organisé l'été. Un coût fixe pour le séjour est fixé par délibération. S'ajoutent à celui-ci les journées enfants dont le tarif est modulé en fonction du Quotient Familial.

Les nuitées répondent à la même logistique, avec l'ouverture au service pour les enfants de grande section de maternelle.

Se reporter à l'avenant numéro 1 pour les délais de réservation et d'annulation.

Fait à Saint Georges Sur Baulche le 18 janvier 2021

Le Maire,

Christiane LEPEIRE